

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



Office Burundais pour la Protection de l'Environnement

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX (2) CHAUFFEURS MECANICIENS DE L'OBPE

Poste : Chauffeur mécanicien
Institution : Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE)
Lieu d'affectation : Siège OBPE Gitega et bureau de liaison à Bujumbura
Type de contrat : Déterminé dans les statuts du personnel de l'OBPE

1. Contexte et justification

L'OBPE met en œuvre des activités de suivi écologique, de gestion des aires protégées, de sensibilisation et de contrôle environnemental sur l'ensemble du territoire national. Ces activités nécessitent des déplacements fréquents du personnel, du matériel et parfois d'équipements sensibles. Le chauffeur mécanicien assure la conduite sécurisée des véhicules et leur entretien de base afin de garantir la mobilité et la disponibilité du parc automobile.

2. Objectif du poste

Assurer :

- La conduite sûre et professionnelle des véhicules de l'OBPE
- La maintenance préventive et les petites réparations des véhicules
- Le respect des procédures administratives et de sécurité de l'OBPE.

3. Tâches et responsabilités

3.1. Conduite et transport

- Conduire le personnel, les consultants, visiteurs et le matériel de l'OBPE selon le programme établi par le supérieur hiérarchique.
- Assurer la conduite sur tout type de route, y compris les pistes difficiles (véhicules 4x4).
- Veiller en permanence à la sécurité des passagers, du véhicule et du matériel transporté.
- Respecter strictement le code de la route et les limitations de vitesse en vigueur.
- Être disponible pour des déplacements fréquents à l'intérieur du pays, parfois en week-end et jours fériés si nécessaire.

3.2. Entretien et mécanique de base

- Effectuer la vérification quotidienne de l'état du véhicule (huile, eau, carburant, pneus, freins, éclairage, etc.).
- Assurer la propreté intérieure et extérieure du véhicule.

- Effectuer les petites réparations et dépannages courants selon ses compétences (changement de roue, petites fuites, courroies simples, fusibles, etc.).
- Signaler immédiatement à son supérieur toute anomalie ou panne nécessitant une intervention en garage et proposer, si possible, un diagnostic préliminaire.
- Veiller au respect du calendrier d'entretien périodique (vidanges, révisions, visites techniques).

3.3. Gestion administrative du véhicule

- Tenir à jour le journal de bord : kilométrage, destinations, heures de départ/retour, consommation de carburant.
- Veiller à la validité et à la disponibilité des documents du véhicule : assurance, visite technique, carte grise, etc.
- Effectuer, le cas échéant, les paiements liés au véhicule (carburant, parkings, péages...) et remettre les pièces justificatives.
- Appliquer scrupuleusement les procédures de gestion du parc automobile.

7. Mode de sélection

7.1. Dossier de candidature

Les candidats intéressés adressent un dossier complet comprenant :

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur Général de l'OBPE ;
- Un curriculum vitae détaillé, daté et signé ;
- Une copie du permis de conduire (catégories B, D et/ou autres exigées) ;
- Les copies certifiées conformes du diplôme A2 en mécanique général et attestations de formations techniques en mécanique automobile (le cas échéant) ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ;
- Extrait du casier judiciaire.

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai ne sera pas examiné.

Le dossier complet devra être déposé sous pli fermé portant la mention :

«Candidatur au poste d'un chauffeur mécanicien à.....» à l'adresse suivante : au secrétariat de la Direction Général de l'OBPE à Gitega, Quartier Musinzira, Avenue du Triomphe, tous les jours ouvrables du 26 Juin 2026 au 15 Juillet 2026 de 8h00 à 15h30

7.2. Étapes du processus de sélection

La sélection se déroulera en plusieurs étapes :

1. Pré-sélection sur dossier

- Vérification de l'éligibilité administrative (pièces requises, délai, conformité).
- Analyse des qualifications et de l'expérience par rapport au profil recherché.
- Établissement d'une liste restreinte de candidats présélectionnés.

2. Épreuve théorique

- Test écrit ou entretien technique portant notamment sur :
 - Le code de la route et la sécurité routière ;
 - Les notions de base en mécanique automobile ;
 - La gestion administrative d'un véhicule (carnet de bord, entretien, assurance, etc.).

3. Épreuve pratique de conduite et de mécanique

- Test pratique de conduite sur différents types de routes et, si possible, sur piste difficile (véhicule 4x4) ;
- Vérification des capacités à effectuer les contrôles quotidiens du véhicule ;
- Mise en situation de petites opérations de maintenance/dépannage (changement de roue, vérification des niveaux, etc.).

4. Entretien oral

- Entretien individuel devant un panel de sélection pour apprécier :
- La motivation et la disponibilité ;
- Le sens des responsabilités, la discrétion et l'intégrité ;
- La capacité à travailler en équipe et sous pression ;
- La connaissance de la géographie du pays et des zones d'intervention de l'OBPE.

7.3. Critères d'évaluation

- Adéquation du profil et de l'expérience avec le poste : 30 %
- Résultats aux épreuves pratiques de conduite et mécanique : 40 %
- Résultats au test théorique et/ou entretien oral : 25 %
- Comportement, intégrité, disponibilité et références : 5 %

Le candidat ayant obtenu la meilleure note finale, sous réserve de la vérification satisfaisante de ses références et de ses documents, sera proposé pour recrutement conformément aux procédures de l'OBPE.

Fait à Gitega, le 24 Juin/ 2026

Le Directeur Général de l'OBPE

Ir HATUNGIMANA Berchmans

